


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10
Vu la délibération n°15 du 6 avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature et aux directeurs généraux adjoints, des services et des responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux directeurs adjoints par l'organe délibérant ou le conseil.
CONSIDÉRANT que M. Julien FORESTIER assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement.
CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement.
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Julien FORESTIER, Responsable du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des bâtiments communautaires, pour la signature des documents suivants :
- Tout acte de commande, y compris sous le budget F2H002, et autres de services de tous les marchés publics inférieurs à 7 500 €, AF du service gestion technique et exploitation quelle que soit la procédure retenue pour.
ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Julien FORESTIER, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :
- M. David DRIEUX
- M. Jean-Luc MAZEAU
ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2026.
ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Signé électroniquement le 17/04/2016
Président
M. GUERIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Julien FORESTIER Responsable de service, à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2016

 28148.pdf
(.pdf, 159,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER